

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : **2048** Société : **RAM**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **MR BENCHERIF Sidi Said**

Date de naissance : **01-02-1952**

Adresse :

Tél. **0661453769** Total des frais engagés **#994,50#** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : **Bencherif Sidi Said** Age : **71 ans**

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : **ALD** **ALC**

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **El Moudoune**

Le : **23/05/2023**

Signature de l'adhérent(e) :

Bencherif Sidi Said



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05 MAY 2013	C 3	#300DH	CHF 300.00	Dr. H. M. Mohamed Urologue Elmoumen - Casablanca T: 0522 25 87

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Mr. SEKAT LNS Mme. S. Abdellatif Mme. R. Goulli - Célibataire Mme. A. Toubia - Célibataire Mme. S. Abdellatif - Célibataire Mme. S. Abdellatif - Célibataire	23/11/23	267.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<p style="text-align: right;">HÔPITAUX « CBH » du Colonel Général 22 20 35 35 05 22 27 66 74</p>	22/05/23	3300	427,20 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



MERINID
UROLOGY
CENTER

- Endo-urologie • Onco-urologie • Coeliochirurgie
- Pelvi-périnéologie

Mme. SEKKA Lalla
Pharmacie LILLAS
Bls. Rue Rehoum/Bd. Abdelloumen
Tél/Fax : 0522 27 65 80

Casablanca, le

23 MAI 2023

Pr. EL MRINI Mohammed

Chirurgien Urologue

Membre de la Société Internationale
d'Urologie

melmrini@hotmail.com

Dr. EL MRINI Mohamed

Chirurgien Urologue

Ancien Interne des Hôpitaux de Paris

elmrini_mohamed@hotmail.fr



New Client

Am. fair

26/04/23

Uradox



Tu + 21 + 3m

38°
Cathum F



Tu + 26 a/w

26/04/23

Professeur EL MRINI Mohammed
Chirurgien Urologue
76, 7, 1, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, Casablanca
Téléphone: 0522 27 65 80 - Fax: 0522 25 58 80

05 22 25 36 36 - 05 22 25 88 80 - 06 97 58 46 60

34.Rue des Courlis, Riviera, Oasis - Casablanca

پر مارٹ

کیمیا

سلفامیتھو کسازول - تریمیتیو بیریم



علبة بـ 20 قرصاً

البروفنان

1 جرام

on cours
des repas



CO-TRIM® FORT

20 comprimés

PPV 38DH00

EXP 09/2026
LOT 28065 3

URADOX® 2mg

Doxazosine

LOT : 120

PER : AUT 2024

PPV : 76 DH 50

30 Comprimés sécables



PHARMACEUTICAL INSTITUTE

URADOX® 2mg

Doxazosine

LOT : 120

PER : AUT 2024

PPV : 76 DH 50

30 Comprimés sécables



PHARMACEUTICAL INSTITUTE

URADOX® 2mg

Doxazosine

LOT : 120

PER : AUT 2024

PPV : 76 DH 50

30 Comprimés sécables



PHARMACEUTICAL INSTITUTE



MERINID
UROLOGY
CENTER

- Endo-urologie • Onco-urologie • Coeliochirurgie
- Pelvi-périnéologie

Casablanca, le

19. 5 23

Pr. EL MRINI Mohammed

Chirurgien Urologue

Membre de la Société Internationale
d'Urologie

melmrini@hotmail.com

Dr. EL MRINI Mohamed

Chirurgien Urologue

Ancien interne des Hôpitaux de Paris

elmrini_mohamed@hotmail.fr

Mr Ben Aissa
Rm 101

P.S.M



DES HÔPITAUX
3 Rue du Colonel Gios - Casablanca
Tél: 05 22 20 35 35 / 05 22 20 35 15

Professor EL MRINI Mohamed
Chirurgien Urologue
7A, Bd. Al-dahouman - Casablanca
Tel: 05 22 25 36 36 - Fax: 05 22 25 88 80

05 22 25 36 36 - 05 22 25 88 80 - 06 97 58 46 60

34.Rue des Courlis, Riviera, Oasis - Casablanca

LABORATOIRE CENTRE DE BIOLOGIE DES HÔPITAUX CBH
3, rue du Colonel Gros (Caïd Najem) Quartier des Hôpitaux 20100 Casablanca
Tél : 05.22.20.35.35/05.22.27.66.74 Fax : 05.22.20.35.15
Patente : 36332437 I.F. : 40288423 CNSS : 8036726
N° ICE : 0017 10887 0000 70 Code INPE: 093062362



FACTURE No : 195218

Casablanca, le : 24/05/2023

Analyses effectuées le ... : 22/05/23 à 10h47
Sur prescription du : Dr EL MRINI Mohamed

Identité Patient : Mr. BENCHERIF Sidi Saïd
Code Patient : 52198

BILAN :

1 PSA PSA (ANTIGENE SPECIFIQUE DE LA PROSTATE) B 300

TOTAL B : 300

TOTAL HN : 0

0

MONTANT : 427,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : 427,00 DH

Centre de Biologie
DES HÔPITAUX « CBH »
3, Rue Colonel Gros Casablanca
Tél: 05.22.20.35.35/05.22.27.66.74
Contrôle Biologique
Centre de biologie des hôpitaux casablanca
Tel: 0522 20 35 35 - 0662 38 03 39

EXAMEN du : 22/05/23 à 10h47
Édité le : 22/05/23 à 12h08
Mr. BENCHERIF Sidi Saïd
Patient 52198 Né(e) le 01/02/1952

Prélevé par le Laboratoire

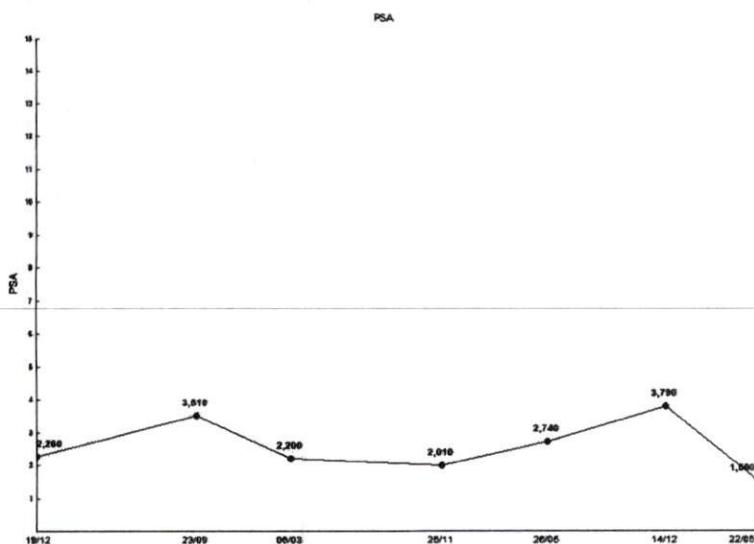
Page : 2 / 2

Remarques

Le dosage du taux sérique du pro-PSA est disponible en routine, ainsi que le calcul de l'index PHI.

L'index PHI améliore la valeur diagnostique du PSA seul, il est plus spécifique et permet une meilleure détection des cancers de prostate.

Il est surtout utile pour les patients **avec un taux de PSA entre 4 et 10 ng/mL** dans la prise de décision de biopsie.



Dr MALIKA BENKIRAN

Dr M. BENKIRAN
Pharmacien Biologiste
Centre de Diologie des Hôpitaux Casablanca
Tel: 0522 70 35 35 - 0662 38 03 39

مركز المستشفيات للتحليلات الطبية

Centre de Biologie des Hôpitaux

Prélèvement à domicile sur rendez-vous

Ouverture : Tous les Jours de 7 h à 19 h - Samedi de 7 h à 15 h



Dr Malika BENKIRAN
Pharmacien Biologiste

- Analyses Médicales
- Biologie Spécialisée
- Procréation Médicalement Assistée

EXAMEN du : 22/05/23 à 10h47

Édité le : 22/05/23 à 12h08

Mr. BENCHERIF Sidi Saïd

Patient 52198 Né(e) le 01/02/1952

Prélevé par le Laboratoire

Page : 1 / 2

MARQUEURS TUMORAUX

P.S.A. : ANTIGENE SPECIFIQUE DE LA PROSTATE

(Technique Chimiluminescence COBAS 6000 - ROCHE)

P.S.A ... 1,500

ng/mL (N : < 6,500)

14/12/22 : 3.790

Valeurs de référence du PSA selon l'âge

< 49 ans	< 2,000 ng/mL
50 - 59 ans	< 3,500 ng/mL
60 - 69 ans	< 4,500 ng/mL
70 - 79 ans	< 6,500 ng/mL

Interprétation

Ce résultat doit être interprété selon l'âge, les données cliniques, radiologiques et biologiques.

Dr MALIKA BENKIRAN

Dr Malika BENKIRAN
Pharmacien Biologiste
Centre de biologie des hôpitaux casablanca
Tél: 0522 20 35 35 - 0662 38 03 39

Urgences - 24 / 24 - 7 / 7 - 06 61 75 52 65

P

tationnement assuré

3, rue Caïd Najem ex Colonel GROS , Quartier des Hôpitaux - 20 360 CASABLANCA

Tél.: 05 22 20 35 35 - 05 22 49 06 65 - 05 20 99 99 44 - 06 61 75 52 65

E-mail : cbhmaroc@yahoocom Site web : www.cbh.ma